



## 1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

54-541-01 Élelmiszeripari analitikus technikus

## 2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Technicien analyste de laboratoire de l'industrie agro-alimentaire  
(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

## 3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- préparer l'espace de travail;
- prélever des échantillons;
- effectuer la préparation des échantillons;
- préparer le processus de travail;
- réaliser des mesures de laboratoire;
- utiliser l'équipement et les instruments de laboratoire;
- effectuer la détermination qualitative de la composition des échantillons;
- effectuer la détermination quantitative de la composition des échantillons;
- exécuter des tâches administratives;
- qualifier le produit alimentaire examiné sur la base des résultats obtenus;
- respecter et faire respecter des instructions technologiques, des réglementations sur la protection des travailleurs, sur l'assurance de qualité et sur l'hygiène.

## 4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

3113 Technicien de l'industrie agro-alimentaire

### (\*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

## 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p><b>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</b></p>	<p><b>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</b></p> <p>Pour les qualifications professionnelles relevant du domaine du Ministère de l'Agriculture (FM), la commission spéciale indépendante chargée par le Ministère, instituée par qualification professionnelle.</p>																
<p><b>Niveau du certificat (national ou international)</b></p> <p><b>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ):</b> 54 Qualification professionnelle de niveau avancé ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être principalement obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p><b>Code ISCED2011:</b> 4</p> <p><b>Niveau du CNCP de la Hongrie: 5</b></p> <p><b>Niveau du CEC: 5</b></p>	<p><b>Echelle de notation/Exigences aux examens</b></p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>																
<p><b>Mention de série du certificat: PT K</b></p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p><b>Date de délivrance du certificat: 2021.07.21</b></p>	<p><b>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Épreuve écrite centrale</td> <td style="width: 45%;">Examen écrit complexe de l'analytique alimentaire</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 20%; text-align: center;">30.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Examen oral complexe de l'analytique alimentaire</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">30.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Tests d'analytique alimentaire et documentation des résultats</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">40.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </table>	Épreuve écrite centrale	Examen écrit complexe de l'analytique alimentaire	5	30.00	Épreuve orale	Examen oral complexe de l'analytique alimentaire	5	30.00	Épreuve pratique	Tests d'analytique alimentaire et documentation des résultats	5	40.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve écrite centrale	Examen écrit complexe de l'analytique alimentaire	5	30.00														
Épreuve orale	Examen oral complexe de l'analytique alimentaire	5	30.00														
Épreuve pratique	Tests d'analytique alimentaire et documentation des résultats	5	40.00														
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5															
<p><b>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</b></p> <p>A l'enseignement supérieur</p>	<p><b>Accords internationaux</b></p>																
<p><b>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</b></p>																	
<p><b>Base légale</b></p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Arrêté n° 56/2016 (VIII. 19) portant sur les exigences professionnelles et d'examen des qualifications professionnelles relevant de la compétence du Ministre de l'agriculture.</p>																	

## 6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 60 % Pratique: 40 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		2 ans

### Niveau d'entrée requis:

- Baccalauréat
- Il faut remplir des exigences d'aptitude médicale

### Modules d'exigences professionnelles:

10891-16 Microbiologie, hygiène et assurance de qualité

11955-16 Opérations du secteur alimentaire

10895-12 Technologies générales de l'industrie agro-alimentaire

10892-12 Analyse alimentaire

10893-12 Examens d'analyse alimentaire

10890-12 Entreprises d'industrie agro-alimentaire

11498-12 Animation de personnel I (en cas de formations faisant suite au baccalauréat)

11499-12 Animation de personnel II

10896-12 Calculations d'analytique alimentaire

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

**Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>**

Chef de l'organisateur d'examen:

Date de délivrance: 2021.07.21

**CACHET**